

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Candidature au label Ville Européenne

Séance du 27 septembre 2023

Convocation du 21 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etait représentée :

Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2023

OBJET : Candidature au label Ville Européenne

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Christian Lancrenon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-18,

Considérant que la commune de Sceaux place la coopération européenne et internationale au cœur de sa stratégie de développement et de rayonnement,

Considérant que les associations des Jeunes Européens - France, du Mouvement Européen - France et de l'Union des Fédéralistes Européens ont pour objet de promouvoir les valeurs européennes ainsi que de favoriser un sentiment de citoyenneté européenne auprès du grand public,

Considérant que ce label vise à faire vivre l'esprit européen dans les communes au moyen d'actions concrètes et pro européennes réparties en quatre thématiques : la pédagogie, la coopération, la citoyenneté et la culture,

Considérant qu'en signant la charte annexée à la présente délibération, la commune s'engage à :

- respecter les critères du niveau 1 du label Ville Européenne, à savoir :
 - la présence du drapeau européen aux côtés du drapeau français dans la mairie,
 - marquer d'un pictogramme formé du drapeau européen tout projet financé par l'Union Européenne sur le territoire municipal,
 - organiser au minimum une fois par an un événement avec pour thème l'Europe ou un pays européen.
- mettre en œuvre le maximum d'actions recensées dans le label Ville Européenne,
- rencontrer les membres des associations portant le label Ville Européenne,
- rendre compte, une fois par an, des actions du label Ville Européenne menées dans la commune.

Considérant que les objectifs visés par ce label concordent avec les ambitions poursuivies par la commune de Sceaux, à savoir la promotion et le développement de la citoyenneté européenne sur son territoire,

Considérant que l'obtention de ce label permettrait à la commune de Sceaux d'intégrer un réseau de communes solidaires et impliquées pour une Europe des territoires,

Considérant que ce label offre à la commune de Sceaux la possibilité d'obtenir une plaque "Ville Européenne" en gage de son engagement fort envers l'Europe et la promotion de ses valeurs,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE de candidater au label Ville Européenne.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la charte du label Ville Européenne, et tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

DESIGNE Christian LANCRENON en tant qu' élu référent pour le label au sein du conseil municipal.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



le secrétaire de séance

